



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE du 29 AOÛT 2012

Ouverture de l'assemblée communale par Monsieur Patrick Kaeser, syndic, à 20h00 heures.

Il souhaite la bienvenue à cette assemblée communale extraordinaire.

Il informe que cette assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la loi sur les Communes du 25 septembre 1980 à savoir par:

- l'insertion d'un avis dans la Feuille officielle no 33 du 17 août 2012.
- l'envoi à domicile d'une convocation tous ménages.
- l'affichage de la convocation au pilier public.

Ces trois opérations ont été effectuées dans un délai d'au moins 10 jours avant l'assemblée.

Le mode de convocation et le tractanda ne donnent lieu à aucune remarque et M. Kaeser déclare l'assemblée communale ouverte.

Nomination des scrutateurs :

M. Jean-Pierre Wohlhauser
M. Laurent Andrey
M. Gilbert Cuennet

Total des personnes présentes : 49

Majorité lors des votes : 25 (moitié + 1)

1. INVESTISSEMENTS

1.1. Réfections urgentes de routes à Nierlet-les-Bois.

Différents travaux sont à réaliser avant l'hiver, sur certaines routes communales, à Nierlet-les-Bois. Il s'agit :

- a) L'affaissement d'un collecteur d'eaux claires à la route du Gottau. L'eau de surface se répand sur la route lors de précipitations. En hiver cette eau gèle et une couche de glace épaisse se forme à cet endroit. Pour des raisons de sécurité il est nécessaire d'entreprendre ces réparations avant les premiers froids.
- b) La route du Pralet est endommagée à la hauteur des maisons du quartier de la Prali de Simon, longeant cet axe. Vu le manque de visibilité à cet endroit, les voitures font un évitement dans le champ voisin. Avec les intempéries, l'eau s'infiltré sous la route. Celle-ci commence déjà à se fissurer par endroit. A terme, les dégâts vont s'aggraver, ce qui occasionnera une rénovation plus importante de la route.
Le Conseil communal propose de construire une place d'évitement sur la longueur de la route, à l'endroit où les voitures s'évitent à l'heure actuelle. Un boudin sera posé sur le côté construit afin de guider l'eau dans les grilles d'évacuation.

Plan de financement

Coût total des travaux selon devis : Fr. 36'500.—
Montant payé par les liquidités de la Commune.

Rapport de la commission financière

M. Pierre Bourgnon

La commission financière est d'avis que l'investissement de Fr. 36'500.— pour les réfections urgentes de routes à Nierlet-les-Bois, financé par les liquidités de la commune, est financièrement supportable.

Questions

M. Fabrice Dorthe

Demande la longueur de la place d'évitement. De plus, il demande si la construction de boudins est adéquate. Il pense que les gros véhicules vont les casser et que cela n'empêchera pas le trafic de mordre sur la bordure de la route. Il pense que d'autres obstacles pourraient être réalisés.

M. Bernard Zbinden

Informe que la place d'évitement mesurera 20 mètres de longueur.

M. Patrick Kaeser

Informe qu'il s'agit d'un projet établi par des personnes du métier qui préconisent les boudins en bordure des routes. Il pense que vu la mauvaise visibilité à cet endroit, la place d'évitement est la meilleure solution. Il informe que le Conseil communal étudiera encore d'autres variantes, avec l'entreprise mandatée.

M. Fabrice Dorthe

Insiste sur le fait que la Commune doit faire tout son possible pour que les voitures s'arrêtent sur la place d'évitement.

VOTE

Que celles et ceux qui acceptent l'investissement d'un montant de Fr. 36'500.—pour la réfection de routes à Nierlet-les-Bois lèvent la main.

Résultat : oui : 49 (unanimité)

1.2. Cimetière

Le cimetière a subi de fortes dégradations depuis quelques années. Les murs de soutènement se fissurent, les barrières de sécurité ne sont plus fixées correctement, d'autres manquent à des endroits dangereux. Les plaques des allées sont cassées ou fissurées et difficiles d'accès pour des personnes à mobilité réduite. De plus, il a été constaté la prolifération de champignons visqueux, peu esthétiques et glissants.

Afin de remédier à la situation, le Conseil communal propose de boucher les fissures des murs, de réparer les barrières existantes et d'en poser de nouvelles aux endroits dangereux, de dégrapper la terre contenant les spores des champignons et d'en rajouter de la nouvelle, de remplacer les plaques cassées ou fissurées et de replacer les pièces en ordre et de remettre du gravier.

Plan financier

Coût des travaux, selon devis : Fr. 55'000.—

Couverture de la dépense par un emprunt bancaire pour la somme de Fr. 55'000.00

Coût annuel à la charge de la commune

Intérêts à 3 %	Fr.	1'650.00
Amortissement 3 %	Fr.	1'650.00
	Fr.	3'300.00
	=====	

Rapport de la commission financière

M. Pierre Bourgnon

La commission financière est d'avis que l'investissement de Fr. 55'000.— pour la rénovation du cimetière, financé en totalité par un emprunt bancaire, est financièrement supportable.

Questions

M. Michel Roh

Demande si la Paroisse a été contactée pour participer aux coûts. Le cimetière est communal, cependant, les fidèles se rendant à l'église empruntent ses chemins. Selon M. Roh, la Paroisse pourrait également participer.

M. Patrick Kaeser

Répond que le cimetière est propriété communale. Il en est ainsi afin de respecter la neutralité confessionnelle.

M. Michel Roh

Insiste sur le fait que la Paroisse devrait être contactée.

M. Patrick Kaeser

Informe à nouveau que le cimetière est communal. Chacun peut ainsi se recueillir sur les tombes des défunts, quelques soient leurs confessions ou leurs opinions religieuses. La Paroisse n'est pas concernée par la gestion du cimetière.

M. Patrick Angéloz

Demande s'il ne serait pas plus judicieux d'entreprendre les travaux en plusieurs étapes, en fonction des finances communales.

M. Patrick Kaeser

Répond que plusieurs travaux doivent être effectués simultanément. Il est préférable de faire tous les travaux en même temps pour éviter un risque d'augmentation des coûts.

VOTE

Que celles et ceux qui acceptent l'investissement de Fr. 55'000.—pour la réfection du cimetière lèvent la main.

Résultat : - oui : 43

- non : 1

- abstentions : 5

Le crédit est accepté.

1.3. Réparations urgentes à l'Auberge des Blés d'Or

Ce bâtiment communal a déjà occasionné beaucoup de travaux de rénovation des dernières années. L'Auberge a trouvé des tenanciers compétents et appréciés. La Commune, propriétaire du bâtiment, est tenue de fournir un établissement en état de fonctionner. Or, la loi des séries a frappé notre Auberge ces derniers mois. Plusieurs pannes ont été à déplorer à savoir :

La chambre froide (congélateur) est tombée en panne. Il a fallu la réparer en urgence et modifier l'installation générale qui n'était pas optimale et occasionnait des pannes à répétition.

Le frigo du comptoir du café est également tombé en panne quelques temps après. Le comptoir appartient à l'entreprise qui loue les machines à bières, cependant, le frigo appartient à la Commune.

Ces réparations ont déjà été effectuées et le Conseil communal propose à l'Assemblée d'accepter le coût des travaux.

De plus, il a été constaté que des stores étaient cassés, dus à l'usure normale et qu'un ventail ne fermait plus. Ces réparations ont été évaluées selon devis.

Plan financier

Travaux selon devis : Fr. 8'300.00

Factures pour travaux urgents déjà réalisés : Fr. 10'919.05

Couverture de la dépense

Par un emprunt bancaire pour la somme de Fr. 19'500.00

Coût annuel à la charge de la commune

Intérêts à 3 %	Fr. 585.00
Amortissement 1 %	Fr. 195.00
	<u>Fr. 780.00</u>

=====

Rapport de la commission financière

M. Pierre Bourgnon

La commission financière est d'avis que l'investissement de Fr. 19'500.— pour des réparations urgentes déjà partiellement effectuées à l'Auberge des Blés d'Or, financé en totalité par un emprunt bancaire, est financièrement supportable.

Questions

M. Patrick Angéloz

Constate que les précédents investissements ont été payés avec les liquidités de la Commune. Il demande la raison d'un emprunt.

M. Patrick Kaeser

Répond que les liquidités ne sont actuellement pas suffisantes pour payer les travaux. C'est la raison de l'emprunt bancaire.

M. Fabrice Dorthe

Aimerait connaître le rendement de l'Auberge au cours des 10 dernières années.

M. Patrick Kaeser

Informe qu'il n'a pas les chiffres exacts pour l'instant. Une estimation sera donnée lors de la prochaine assemblée.

Il précise également que l'Auberge n'est pas louée avec un but principal de bénéfice. Il s'agit aussi d'entretenir un patrimoine financier.

M. Fabrice Dorthe

Pense que plusieurs investissements effectués chaque année, c'est beaucoup trop.

M. Patrick Kaeser

Précise qu'il est du vœu de la population d'avoir une Auberge à Ponthaux. Elle favorise la vie associative qui se réalise également dans cet endroit.

M. Patrick Angéloz

Demande si les frais liés à l'exploitation du bâtiment ne sont pas à la charge des exploitants.

M. Patrick Kaeser

Répond qu'on ne peut pas demander à l'exploitant de payer pour des défauts cachés.

VOTE

Que celles et ceux qui acceptent l'investissement de Fr. 19'500.—pour la réalisation de divers travaux de réparation urgents à l'Auberge communale lèvent la main.

Résultat :

- oui : 41
- non : 7
- abstention : 1

Le crédit demandé est accepté.

2. Informations du Conseil communal

- Arrêt de bus à Nierlet-les-Bois
Lors de précédentes assemblées il a été demandé la possibilité d'instaurer un arrêt de bus TPF supplémentaire à Nierlet-les-Bois. Une pétition, signée par de nombreux citoyens de Nierlet a également été adressée aux TPF. M. Kaeser a le plaisir d'annoncer qu'un arrêt est prévu à la Prali de Simon, dès le 14 décembre 2012. Une demande pour effectuer la liaison jusqu'à la gare de Grolley est actuellement pendante auprès des transports publics. Celle-ci sera examinée lors de la révision des horaires CFF en 2014.

M. Fabrice Dorthe

Remercie le Conseil communal pour cette réalisation.

- Eoliennes
Le Conseil communal a été approché par la société ENOVA qui construit des éoliennes. Les nouvelles générations d'appareils sont plus performantes et ont besoin de moins de vent. C'est la raison pour laquelle cette société s'intéresse à la région du Plateau pour effectuer des sondages.
Une pré-étude comprenant la pose d'un mât de mesure durant deux ans est proposée. Si les vents ne sont pas suffisants, tout s'arrête. Cependant, si les analyses sont concluantes, une étude complémentaire pourra avoir lieu.
Avant d'entreprendre toute mesure, la société ENOVA demande l'avis des conseils communaux concernés. En effet, aucun projet ne peut voir le jour sans l'aval des autorités et de la population.
Le pré-projet concerne les communes d'Autafond – Ponthaux et Noréaz.
Le projet éolien n'occasionne aucun engagement financier pour la commune et le Conseil communal pense qu'il serait judicieux de s'intéresser à la question.

M. Patrick Angéloz

Demande s'il s'agit d'une entreprise fribourgeoise.

M. Patrick Kaeser

Informe qu'il s'agit de l'entreprise ENOVA qui est basée dans le canton de Neuchâtel.

M. Fabrice Dorthe

Demande si on connaît déjà l'endroit où seraient posées ces éoliennes.

M. Patrick Kaeser

Informe qu'il s'agit de plusieurs endroits situés en bordure de forêt, sur le territoire d'Autafond, de Ponthaux et de Noréaz.

Il informe également que le projet est séduisant au niveau financier puisqu'un montant de minimum Fr. 18'000.—par éolienne est octroyé au propriétaire du terrain et à la commune recevant ces appareils. De plus, si la société est basée sur la commune, un impôt serait perçu sur la rentabilité de l'installation.

M. Jean-Pierre Wohlhauser

Demande s'il existe déjà des installations sur le plateau suisse.

M. Patrick Kaeser

Dit que différents projets sont à l'étude en plaine.

M. Christian Moser

Précise que ces éoliennes « nouvelle génération » sont très puissantes. Elles mesurent près de 100m de hauteur et nécessitent moins de vent pour une plus grande puissance.

➤ Fusions de communes

M. Kaeser informe que le Préfet a présenté son idée de découpage du district. Il a placé Ponthaux avec Sarine Nord.

La loi sur les fusions de communes vise à encourager les rapprochements par des subventions. Il n'y a pas d'obligation de fusionner, pour l'instant. Il n'y a pas non plus l'obligation de suivre l'avis du Préfet.

M. Kaeser pense que le principe est le même que pour l'énergie éolienne. Il faut étudier les différents aspects des fusions de communes, sur les points de vue financiers, personnels, autorités, professionnalisation. Il faut également prendre en considération la perte d'autonomie, la politisation.

Le Conseil communal pense qu'il faut étudier la question des fusions avec des critères objectifs. Pour cela, il faut se rallier à un groupe de travail qui réfléchit à la question.

De ce point de vue, Sarine Nord a déjà commencé sa réflexion et a invité Ponthaux.

Mme Viviane Beyeler

Demande pourquoi Ponthaux ne discute qu'avec ces communes.

M. Patrick Kaeser

Répond que les communes de Sarine Ouest ne sont pas intéressées par un rapprochement. C'est pourquoi Ponthaux a décidé de discuter avec des communes qui acceptent la réflexion.

M. Fabrice Dorthe

Les conseils communaux de Sarine Ouest ne sont pas favorable à une fusion, mais cela ne reflète peut-être pas l'opinion de ces communes.

M. Patrick Kaeser

Les conseils communaux sont les responsables des projets de fusion. S'ils ne veulent pas entrer en ligne de compte, il n'est pas possible d'avancer dans le dossier.

Du côté de Sarine Nord, la réflexion se fait déjà. De plus Ponthaux a été invité aux discussions, ce qui n'est pas le cas du côté de Sarine Ouest.

M. Patrick Angéloz

Demande si un calendrier de fusion est établi pour pouvoir bénéficier des subventions.

M. Patrick Kaeser

En principe, les dossiers doivent être déposés au canton jusqu'en 2014, pour obtenir une subvention.

DIVERS

M. Kaeser salue la présence à cette assemblée de M. Frédy Jakob, nouveau conseiller communal. Comme il n'a pas encore été assermenté par la Préfecture, il ne siège pas encore. Il le remercie de son engagement et lui souhaite la bienvenue.

M. Kaeser donne la parole aux citoyens, pour les questions.

M. Jean-Pierre Wohlhauser

Demande ce qu'il en est de sa demande lors d'une précédente assemblée au sujet du ralentissement du trafic à Ponthaux.

M. Kaeser

Répond que le dossier est à l'étude. Un relevé de la circulation, comprenant la vitesse des véhicules a été effectué par le TCS au printemps. Ces données ont été transmises au Service des ponts et chaussées qui va les analyser. Sur cette base, si des ralentisseurs sont nécessaires, des solutions seront données par le service.

M. Jean-Pierre Wohlhauser

Dit que la demande a déjà été faite il y a un an et que rien n'a bougé. Il n'a pas besoin d'une étude du TCS pour savoir que les véhicules roulent très vite.

M. Olivier Cuennet

Constate que le boudin que la Commune prévoit de construire sur la route du Pralet à Nierlet n'est pas la meilleure solution. En effet, vu que le bus TPF va emprunter cette route, M. Cuennet pense que le boudin sera très vite cassé. De plus, M. Cuennet trouve qu'une signalisation cédez le passage devrait être mise en place sur la route d'accès au quartier de la Prali de Simon. Les véhicules sortant de ce quartier ne respectent pas toujours la priorité.

M. Kaeser

Répond qu'en ce qui concerne les boudins, la question sera à nouveau étudiée. Pour le cédez le passage, il précise que selon le code de la route, une route de quartier n'a pas la priorité sur une route secondaire. Les conducteurs doivent respecter les règles de la circulation en vigueur.

M. Olivier Cuennet

Insiste sur la dangerosité du secteur. Il pense qu'une signalisation par un marquage de la route devrait être étudiée pour rendre les conducteurs attentifs.

Mme Christine Schnider

Demande la possibilité de poser des poubelles pour les déjections des chiens. Selon Mme Schnider le problème devient important.

M. Kaeser

Répond que le problème est connu. Un tous-ménages a été distribué pour rendre les propriétaires de chiens attentifs aux directives de la loi cantonale. Pour l'instant le conseil communal espère que ces mesures suffisent et compte sur la collaboration des propriétaires de chiens. Si cela ne devait pas être le cas, un règlement sur les chiens, avec une taxe sera établi.

M. Laurent Andrey

Demande pourquoi le nouveau bus scolaire qui devait être rouge est d'une autre couleur.

M. Kaeser

Informe que le bus rouge qui devait être livré à la rentrée scolaire a été accidenté lors de la livraison. Ce bus d'une autre couleur est donc provisoire.

M. Laurent Andrey

Pose la problématique du temps d'attente des enfants. Il demande s'il est normal qu'un enfant de 4 ans qui termine l'école à 15h40, arrive à la maison à 16h25.

M. Kaeser

A déjà reçu cette remarque. Il s'agit d'une erreur qui s'est produite une seule fois. Il faut comprendre que les transports scolaires se font sur 4 sites et trois écoles pour la première fois. Il faudra quelques ajustements qui seront effectués au fur et à mesure. Il demande la compréhension de toutes les parties.

M. Laurent Andrey

Demande si un bus supplémentaire est prévu pour résoudre le problème de l'attente.

M. Kaeser

Répond que la question est à l'étude. Les transports ont été organisés sur la base de trois bus. Le résultat n'est pas pleinement satisfaisant.

La DICS (Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport) refuse les horaires décalés. Les enfants doivent commencer l'école tous à la même heure. Il en résulte une certaine attente avant l'école, quelques jours de la semaine, car les bus font plusieurs trajets pour acheminer tout le monde.

La question du subventionnement d'un 4^{ème} bus est également en suspens. Il faut également comprendre que sur les trois communes, les villages qui ont le plus d'enfants à transporter sont Nierlet-les-Bois et Ponthaux. Le problème ne se pose pas pour les deux autres communes et les décisions sont prises à la majorité des communes.

M. Fabrice Dorthe

S'inquiète de la sécurité du bus jaune. En effet, ce bus comporte des sièges avec ceinture de sécurité à deux points. Il le trouve totalement inadéquat voire dangereux.

M. Kaeser

Répond que le bus jaune est encore homologué jusqu'en 2013. Après il faudra le changer. Si on achète un nouveau bus maintenant, il ne sera pas subventionné par la DICS.

M. Fabrice Dorthe

Insiste sur le fait que la Commune peut investir 50'000.—pour le cimetière mais qu'elle met la sécurité des enfants en danger en refusant d'acheter un nouveau bus scolaire.

M. Andreas Beyeler

Dit que le bus jaune a été homologué par des personnes qualifiées. Si elles disent que le bus est conforme, nous pouvons leur faire confiance.

M. Fabrice Dorthe

Demande qui homologue ce bus.

Mme Viviane Beyeler

Se présente en tant que membre de la commission scolaire. Elle peut fournir l'attestation de l'OCN quant à la conformité du bus. De plus, maman d'enfants qui prennent également ce bus, elle ne courrait pas le risque de les laisser l'emprunter si elle n'était pas convaincue qu'il était sécurisé.

M. Kaeser

Précise qu'il est clair que ce bus n'est pas la solution optimale, mais il est conforme aux directives et jusqu'en 2013 il doit rester en fonction.

M. Jean-Jacques Poux

Aimerait appuyer l'intervention de M. Wohlhauser au sujet des ralentisseurs. Il constate que les véhicules roulent très vite. Il propose au conseil communal de suivre le dossier de très près auprès du service des ponts et chaussées.

M. Kaeser

Répond que le dossier est en cours d'analyse. Le conseil communal veut l'avis du service des ponts et chaussées pour mettre en place quelque chose d'approprié, si le besoin s'en fait sentir.

M. Jean-Pierre Wohlhauser

Demande dans quel délai ce dossier va être poursuivi. Il trouve que cela n'avance pas et qu'il s'agit de la sécurité des habitants du secteur.

M. Kaeser

Répond que le dossier est traité avec le même sérieux que les autres.

La parole n'étant plus demandée, il clôt l'assemblée à 21h30 en proposant le verre de l'amitié à l'Auberge communale.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

La secrétaire :

S. Renevey

Le Syndic :

P. Kaeser